Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

   Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone M2395 à même une partie de la zone M2394 et une partie de la zone C2950 tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en Annexe A.

2. **Grille des spécifications applicable à la zone M2395**

   Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone M2395 jointe au présent règlement en Annexe B.

Adopté le 26 septembre 2022

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 3 NOVEMBRE 2022